

Vous avez hérité de 19 000 € !

Bonne nouvelle dans votre boîte aux lettres : **Walter BARKLEY**, avocat assermenté spécialiste en droit des successions, vous écrit. Du reste, son courrier est accompagné d'une attestation délivrée par la « Commission de vérification par domaine de spécialité » qui mentionne : *« Sa renommée et sa réputation sont irrécusables et de nombreuses références attestent de son sérieux. »*

Walter BARKLEY vous indique qu'il gère la succession de **Sir Henry PICKETS**, « un vieux monsieur excentrique et singulier », qui lui avait demandé de formuler son testament de façon à ce que ses proches, qualifiés de « vautours avides », ne reçoivent pas un seul centime après sa mort.

L'avocat a été ainsi chargé de réaliser une liste de 24 personnes répondant aux critères moraux de **Sir PICKETS**. Et, surprise, vous faites partie de cette liste !

À ce titre, vous devez retourner d'urgence une déclaration pour l'acceptation d'héritage, sachant que la part qui vous revient s'élève à 19 000 €. Du reste, histoire de vous mettre la pression, **Walter BARKLEY** vous informe que 15 heureux héritiers sur 23 ont déjà répondu.

Les honoraires liés à ces démarches ont déjà été réglés par le défunt. Toutefois, il reste à votre charge 35 € de frais pour « les enregistrements formels », 5 € pour les frais d'envoi et, en option, 5 € pour une assurance sur le bon acheminement du règlement.

En fait, seule la lecture d'un texte discret imprimé au verso du courrier permet de découvrir qu'il s'agit d'un jeu gratuit organisé jusqu'au 31 décembre 2014. L'article 10 précise notamment : *« Ce jeu est une publicité qui n'a aucun lien direct avec le produit proposé et dont le but est d'acquérir des clients potentiels. Il n'est pas dit que l'on reçoit la somme intégrale de la part d'héritage indiquée. »*

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :

Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex

(contact@arnaques-infos.org)

Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

